



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE RACINE

AVIS AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE RACINE

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Racine, que le Conseil de cette municipalité a, à une séance ordinaire tenue le 10 janvier 2022, adopté le règlement no 344-12-2021 pour déterminer les taux de taxes et les taux de tous les services municipaux pour l'année 2022; ainsi que les taux des intérêts et frais pour les arrérages des taxes passées dues.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement durant les heures d'ouverture de bureau de la municipalité situé au 145, route 222 à Racine ou sur le site Web de la Municipalité.

Ledit règlement deviendra en vigueur suivant la loi.

DONNÉ À RACINE, CE 11 ÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER 2022.

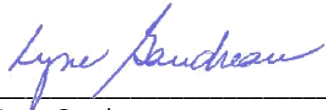
Lyne Gaudreau
Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Lyne Gaudreau, Directrice générale et greffière-trésorière, de la municipalité de Racine, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil de midi à dix-sept heures le 11 janvier 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce onzième jour du mois de janvier deux mille vingt-deux.



Lyne Gaudreau
Directrice générale et greffière-trésorière